



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 14 OCTOBRE 2025

20251014_CA10 - Participation au financement d'une complémentaire santé dans le cadre d'une convention de participation

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 14 octobre 2025 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Georges DAMIANO, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie JAVELON, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur ESTOUP

Messieurs Rachid EL BOUTAYBI, Gérard RUMEAU et Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Absents :

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à 827-12,

Vu la loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du CSE en date du 26 août 2025,

Vu la procédure de mise en concurrence Hérault Logement (marché public de fourniture courantes et de services – Lot prestations d'assurance santé complémentaire pour les agents de la fonction publique territoriale (contrat à adhésion facultative), ayant permis de sélectionner l'offre des sociétés Argance, Hélium et MGEFI,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Accorde à compter du 1^{er} janvier 2026 une participation aux fonctionnaires et agent contractuel de droit public qui adhéreront au contrat collectif lié à la protection sociale complémentaire en matière de santé conclu avec les sociétés Argance, Hélium et MGEFI, dans le cadre d'une convention de participation ;
- Fixe le niveau de participation comme suit : prise en charge de 60 % de la couverture santé de la garantie santé/isolé de base pour chaque agent titulaire de la fonction publique territoriale ;
- Autorise la signature de tout acte utile à ce sujet.

Formalités de publicité effectuées
le 21 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Limoges, le 21 OCT. 2025
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

